HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org - cmw@ohchr.org

REFERENCE: CMW/MSP/2021/ik

Sujet: <u>Dixième réunion des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille</u>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous informer que la dixième réunion des Etats parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille aura lieu **le 29 juin 2021** à 10h00 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, dans les salles de conférences combinées n°1, 2 et 3.

Lors de cette réunion, conformément à l'article 72, paragraphe 4 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, sept membres du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille seront élus pour remplacer ceux dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2021. La Convention prévoit que lors de cette réunion pour laquelle les deux tiers des Etats parties constituent le quorum, les personnes élues membres du Comité seront les candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de votes ainsi que la majorité absolue des votes des représentants des Etats parties présents et votants.

Les délégations sont priées de soumettre leurs pouvoirs par voie électronique. Une copie scannée des pouvoirs délivrés par le Chef d'État ou de gouvernement, ou par le Ministre des affaires étrangères, doit être soumise par le biais de la plate-forme en ligne "e-Credentials", accessible depuis le portail e-deleGATE (http://delegate.un.int). En cas de problème d'accès, les délégués peuvent envoyer une copie scannée des pouvoirs au HCDH par courriel à newyork@ohchr.org. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les États parties sont, en outre, priés d'apporter la copie papier originale des pouvoirs officiels dans la salle de conférences le jour de la réunion. A l'heure actuelle, les États parties sont priés de ne pas envoyer par courrier ni de remettre en main propre les pouvoirs officiels.

L'ordre du jour de la réunion et la note du Secrétaire général en ce qui concerne les élections, y compris les données biographiques des candidats, seront disponibles prochainement sur le site internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH):

https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CMW/Pages/Elections2021.aspx

12 mai 2021